

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 11 décembre 2018

BOURGES ET VIERZON SOUTENUS PAR L'ÉTAT DANS LE CADRE DU PLAN « TERRITOIRES D'INDUSTRIE »

Le 22 novembre dernier, lors du Conseil national de l'industrie, le Premier Ministre a présenté une liste de 124 bassins industriels que l'État accompagnera pour favoriser leur développement. Une enveloppe de 1,3 milliards d'euros permettra de financer des projets de territoire visant à soutenir la formation des salariés, l'innovation et l'attractivité de ces zones à vocation industrielle. Les territoires de la communauté d'agglomération de Bourges Plus, de la communauté de communes Vierzon Sologne Berry et de la communauté de communes Cœur de Berry bénéficieront de ce soutien public.

Une forte identité et un savoir-faire industriel

Les 124 territoires identifiés à ce stade sont des intercommunalités/agglomérations de taille moyenne ou bassins ruraux, présentant une forte identité et un savoir-faire industriels, et où l'ensemble des acteurs sont mobilisés pour le développement de l'industrie.

Un panier de services activables par les territoires

L'État met à disposition un large éventail de politiques publiques au service du développement industriel de ces 124 territoires. Les leviers sur lesquels agir pour intervenir efficacement en faveur de leur essor concernent :

- **les ressources humaines** : des formations spécifiques seront mises en place pour répondre aux besoins en compétences des entreprises, ...
- **l'innovation** : accès prioritaire des entreprises à des diagnostics « industrie du futur », mobilisation des dispositifs « Plan investissement d'avenir » et « territoires d'innovation », ...
- **l'attractivité du territoire** : accès facilité au très haut débit numérique, disponibilité foncière et solutions immobilières avec l'appui de la Caisse des dépôts et des collectivités locales, renforcement des transports existants, présence accrue du territoire à l'export avec le soutien de Business France, ...
- **la simplification administrative** : expérimentation de dérogation administrative dans les domaines notamment de l'urbanisme pour alléger les contraintes, mise en œuvre du « rescrit environnemental », ...

Un pilotage décentralisé

Chaque territoire sera piloté, sous la houlette de l'État, par un comité associant maires, présidents d'intercommunalité et industriels locaux. Ces derniers devront identifier une série de projets structurants dans le cadre d'une feuille de route qui donnera lieu à contractualisation avec l'État. Au niveau régional, chaque Région assurera le pilotage contractuel de l'ensemble des territoires en lien avec les services déconcentrés de l'État et les opérateurs.

La Préfète du Cher,

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher